

MAIRIE
de



THIVERVAL-GRIGNON

Compte rendu du conseil municipal

Vendredi 21 février 2013

L'an deux mille treize, le vingt et un février, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents (es) : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Norbert GOSSE, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Nadine GOHARD, Catherine LANEN, Laurence VAUVERT et Marie GARCIA.

Didier BRILLANT donne procuration à marie GARCIA
Jeanne RENAUD donne procuration à Rémi LUCET

Absents excusés : Mmes Danièle DUMONTET et Nelly MEANCE

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 30.

Compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2012 : Aucune remarque
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'ajouter cinq délibérations non inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil accepte ces délibérations

Délibération pour avis du Conseil municipal pour le périmètre de la CCCY-Canton de Montfort : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour que le conseil émette un avis sur le périmètre de la CCY-Canton de Montfort. Il rappelle aux membres du conseil que monsieur le préfet par courrier en date du 19 décembre 2012 nous a transmis un arrêté portant définition du périmètre de la Communauté de Commune Cœur d'Yvelines – Canton de Montfort incluant la commune de Thiverval-Grignon.
Il explique que le conseil dispose de trois mois pour se prononcer. A défaut d'une délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis défavorable sur l'arrêté portant définition du périmètre de la Communauté de Commune Cœur d'Yvelines –Canton de Montfort et

réaffirme sa position motivée dans la délibération du 17 juin 2011, de rejoindre une structure à l'est de son territoire, bassin de vie de ses habitants

Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2013 : Monsieur le Maire expose les conditions de l'article L.1612 du code des collectivités territoriales concernant le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'obtention du budget primitif 2013

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à procéder au mandatement comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2012 + DM	Crédits ouverts
23	Immo. en cours	273 260.00	68 315.00

Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme Aquarelle pour les séjours d'été 2013 : Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec l'organisme Aquarelle pour les séjours d'été 2013 proposés à nos jeunes administrés.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la dite convention

Délibération pour la création de postes suite à un avancement de grade : Monsieur le Maire explique qu'un agent de la commune peut prétendre à un avancement de grade suite à l'évolution normale de sa carrière. IL propose au conseil de créer le poste d'agent technique principal 1ere Classe.

A l'unanimité, le Conseil décide de créer le poste à compter du 1^{er} janvier 2013-03-07

Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire : Monsieur le Maire explique qu'il convient de renouveler le parc informatique des écoles. Il propose au conseil de solliciter une aide dans le cadre de la réserve parlementaire.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour le renouvellement du parc informatique des écoles

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à procéder à une avance de subvention 2013 pour deux associations : Monsieur le Maire explique que pour une meilleure gestion associative, il convient de l'autoriser à procéder à une avance sur subvention pour l'association ASCL et Techni Sports 78 comme suit :

- L'association ASCL pour un montant de 4 750 euros
- L'association Techni Sport pour un montant de 500 euros

A l'unanimité, le Conseil vote l'attribution des avances sur subventions pour ces deux associations

2. Délibération pour solliciter un report en 2014 auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) pour la réforme du rythme scolaire : Monsieur le Maire explique que la réforme scolaire proposée consiste à ajouter une demi-journée d'école à savoir le mercredi matin et de diminuer les journées de 45 minutes chaque jour.

A ce jour, on constate beaucoup d'incertitude et de flous. Un conseil d'école a eu lieu le 15 janvier 2013, à l'unanimité des parents, des enseignants et des élus, il a été décidé de solliciter le report de la mise en œuvre de cette réforme pour une mise en place pour la rentrée 2014. Il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) le report de cette réforme

A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à solliciter le report de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires des écoles maternelles et élémentaires

Informations du Maire

Il informe le conseil municipal que nous pouvons pour 2013 bénéficier de fonds de concours de l'intercommunalité en investissement sur la base de 50 % de participation intercommunale. Le dossier de Mortemai piétine encore, pas de soucis pour la rétroactivité mais problème pour la vente ou le bail.

Tour de table

Daniel BOSSE informe que les domaines ont estimé la maison du vol à voile à 26 000 €

Bertrand VACHETTE demande où en sont les devis des ralentisseurs, suite à une demande de la section « des doigts d'or », souhaite savoir quand la chaudière de Folleville sera réparée
Daniel BOSSE répond que des devis de ralentisseurs viennent d'arriver et que le chauffage de Folleville sera remplacé dans les jours qui viennent.

Nadine GOHARD informe le conseil que pour les repas de la fête du village 2013, nous ferons appeler à un traiteur pour soulager les bénévoles

Laurence VAUVERT informe que la kermesse des écoles aura lieu le 22 juin 2013 et comme les années précédentes une structure gonflable sera installée
Elle demande si on pourrait mettre en projet la réfection de la cour de l'école de grignon.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h 15